

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 JUIN 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 7 juin 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-06-10319

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

21-06-10320

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 3 mai 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-06-10321

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 103090.56 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-06-10322

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 688478.04 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Correspondances

6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Acceptation de deux demandes d'aides financières pour la restauration de bâtiment patrimoniale;
- Acceptation du rapport 2020 sur la sécurité incendie – pour le dépôt au ministère ;

7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Entente à renouveler avec Québec Natation ;
- Les inscriptions ont pris fin le 17 mai dernier pour le terrain de jeux 2021;

- 165 jeunes sont inscrits pour le camp régulier et 12 pour le camp ados et dont 3 non-résidents.

Sauveteurs - Québec Natation Inc.

21-06-10323

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil renouvelle le contrat d'entente avec Québec Natation Inc. pour l'embauche de sauveteurs pour l'été 2021, et d'autoriser Antoine Barette, responsable des loisirs, à signer cette dernière pour et au nom de la municipalité APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Animation Parc Riverain

21-06-10324

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 2500\$ pour l'organisation d'activités- animation au parc riverain pour l'été 2021 (spectacle de musique- yoga – zumba), et d'autoriser Antoine Barette, responsable des loisirs, à signer les contrats pour et au nom de la municipalité, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 mai 2021.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 6090 boul. Ste-Anne pour le changement de 2enseignes;
2. 6105 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal;
3. 6143 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture de la maison;
4. 6214 avenue Royale pour la restauration des fenêtres, le changement de la porte du sous-sol et la pose de treillis sous la galerie;
5. 6214 avenue Royale pour le changement de revêtement de toiture du garage;
6. 6359 avenue Royale pour le changement du revêtement des murs extérieurs;
7. 6392-6394, avenue Royale pour le changement des portes et fenêtres;
8. 6804 avenue Royale pour le changement du revêtement de toiture et des gouttières du bâtiment principal;
9. 6809 avenue Royale pour le changement du revêtement des murs extérieurs, le changement d'une porte et l'ajout d'une fenêtre;
10. 6901 avenue Royale pour l'installation d'une remise;
11. 6955 avenue Royale pour l'installation de treillis brun noyer;
12. 38 rue Dameg pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec abri d'auto attenant;

Aux demandes de dérogations mineures :

1. 4 rue Raymond-Lavoie pour réputer conforme la marge de recul avant à 4.20m pour le bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une marge de recul avant minimale de 6m et la superficie de l'abri d'auto attenant de 40m² au lieu contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 35m² ;
2. 38 rue Dameg pour permettre un empiètement du stationnement de 1.89m contrevenant au règlement 16-642 qui autorise un empiètement de 1m.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

1. 1A rue Huot pour permettre la construction d'un gazebo à 0.50m de la limite de propriété ouest contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui autorise une distance minimale de 1m et une superficie de 23m² contrevenant au règlement 16-642 qui autorise une superficie maximale de 21m².

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Autorisation de dépense pour l'installation d'un clapet sur une conduite à Château-Richer, pour un montant de 11496\$ financer sur le fonds de roulement.

8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA
Automobiles Langlois

21-06-10325
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de 2 enseignes au 6090, boulevard Ste-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'automobiles Langlois, pour le changement des 2 enseignes, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission des permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denis Trudel

21-06-10326
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal au 6105, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Trudel, pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal pour le même revêtement, soit du bardeau d'asphalte couleur gris château, au 6105, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Michel Gaillard

21-06-10327
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture de la maison au 6143, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Gaillard, pour le changement du revêtement de toiture de la maison pour le même revêtement soit du bardeau d'asphalte couleur gris ardoise, au 6143, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Manon Blouin

21-06-10328
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la restauration des fenêtres, le changement de la porte du sous-sol et la pose de treillis sous la galerie au 6214, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Manon Blouin, pour la restauration des fenêtres, le changement de la porte du sous-sol et la pose de treillis sous la galerie au 6214, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Manon Blouin

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement de toiture du garage pour le même revêtement, soit le bardeau d'asphalte au 6214, avenue Royale;

21-06-10329
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Manon Blouin, pour le changement de revêtement de toiture du garage pour le même revêtement, soit le bardeau d'asphalte au 6214, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Alexandre Bédard

21-06-10330
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement des murs extérieurs pour du bardeaux de cèdre et la pierre d'origine et pour le changement des portes au 6359, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT que la résolution #21-05-10306 devient nulle;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Alexandre Bédard, pour le changement de revêtement des murs extérieurs pour du bardeaux de cèdre et la pierre d'origine et pour le changement des portes au 6359, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Dominique Côté et Pierre-Luc Côté

21-06-10331
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des portes et fenêtres au 6392-6394 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Dominique Côté et Pierre-Luc Côté, pour le changement des portes et fenêtres au 6392-6394, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Simon Tremblay

21-06-10332
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toiture et des gouttières du bâtiment principal au 6804, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Simon Tremblay, pour le changement du revêtement de toiture et des gouttières du bâtiment principal au 6804, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Louis Brassard

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement des murs extérieurs en brique pour du fibrociment couleur gris titanium #0663, le changement d'une porte et l'ajout d'une fenêtre de couleur noire au bâtiment principal sis au 6809, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

21-06-10333
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT l'état actuel des murs de brique;
CONSIDÉRANT que la couleur de la brique actuelle n'est pas disponible dans le matériau désiré;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Louis Brassard, pour le changement du revêtement des murs extérieurs en brique pour du fibrociment couleur gris titanium #0663, le changement d'une porte et l'ajout d'une fenêtre de couleur noire au bâtiment principal au 6809, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Chantal Laberge

21-06-10334
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une remise préfabriquée au 6901, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Chantal Laberge, pour l'installation d'une remise préfabriquée au 6901, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Hélène Letarte

21-06-10335
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de treillis couleur brun noyer sous la galerie au 6955, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Hélène Letarte, pour l'installation de treillis brun noyer sous la galerie au 6955, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nick Tremblay

21-06-10336
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec abri d'auto attenant au 38, rue Dameg (lot 5 791 1860);
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT que la résolution 20-12-10172 devient nulle;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée avec abri d'auto attenant au 38, rue Dameg (lot 5 791 1860), au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Dérogations mineures

Demande du 4 rue Raymond-Lavoie

CONSIDÉRANT QU'Isabelle Lessard, requérante pour Josye Fortin, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme la marge de recul avant à 4.20 m pour le bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une marge de recul avant minimale de 6 m et la

superficie de l'abri d'auto attenant de 40 m² au lieu contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 35 m².
21-06-10337 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 4 rue Raymond-Lavoie réputer conforme la marge de recul avant à 4.20 m pour le bâtiment principal contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une marge de recul avant minimale de 6 m et la superficie de l'abri d'auto attenant de 40 m² au lieu contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie maximale de 35m², APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 38 rue Dameg (lot 5 791 186)

21-06-10338 CONSIDÉRANT QUE Nick Tremblay, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre un empiètement du stationnement de 1.89 m devant la façade du bâtiment principal contrevenant au règlement 16-642 qui autorise un empiètement de 1m;
CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-12-10174 devient nulle;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 38, rue Dameg (lot 5 791 186) pour permettre un empiètement du stationnement de 1.89 m contrevenant au règlement 16-642 qui autorise un empiètement de 1 m, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 1A rue Huot

21-06-10339 CONSIDÉRANT QUE Karina Duguay-Gagné, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la construction d'un gazebo à 0.50 m de la limite de propriété ouest contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui autorise une distance minimale de 1 m et une superficie de 23 m² contrevenant au règlement 16-642 qui autorise une superficie maximale de 21 m².
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure qui consiste à permettre la construction d'un gazebo à 0.50 m de la limite de propriété ouest contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui autorise une distance minimale de 1m et une superficie de 23 m² contrevenant au règlement 16-642 qui autorise une superficie maximale de 21 m², APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du règlement #21-685 relatif à la politique de gestion contractuelle

21-06-10340 ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 3 mai 2021 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #21-685 « Règlement relatif à la politique de gestion contractuelle » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

11. Autorisation de signature – Addenda à la convention d'aide financière octroyée par la MRC de la Côte de Beaupré relative à la construction du centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution #2019-04-72 intitulée Centre communautaire à L'Ange-Gardien adoptée par le Conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2019 ;
CONSIDÉRANT QUE ladite résolution mentionne que le Conseil de la MRC s'engage à verser un montant de 1 500 000 \$ pour ce projet sur 15 ans à partir de 2020 et en précise la répartition par année;

CONSIDÉRANT la résolution #2021-06-86 adoptée par le Conseil de la MRC par laquelle il accepte de modifier cette répartition comme suit :

- 2021 : 130 600 \$ 2022 : 50 000 \$
- 2023 : 50 000 \$ 2024 : 50 000 \$
- 2025 : 50 000 \$ 2026 : 50 000 \$
- 2027 : 99 000 \$ 2028 : 102 200 \$
- 2029 : 105 200 \$ 2030 : 108 400 \$
- 2031 : 111 600 \$ 2032 : 115 000 \$
- 2033 : 118 400 \$ 2034 : 122 000 \$
- 2035 : 237 600 \$

21-06-10341

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le maire et la directrice générale à signer l'addenda à la convention d'aide financière octroyée par la MRC pour la construction d'un centre communautaire à l'Ange-Gardien.

12. Période de questions

13. Divers

1 Rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité

Monsieur le maire expose son rapport sur les faits saillants de la municipalité. Ce rapport sera diffusé sur le territoire par le site internet de la municipalité.

2 Embauche 2021

21-06-10342

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche supplémentaire d'un responsable à l'entretien au parc riverain, soit M. Denis Bouchard pour la saison 2021, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Entente pour la récupération d'appareil frigorifique

21-06-10343

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte l'entente proposée pour la récupération d'appareil frigorifique du Groupe Coderr pour l'écocentre, et d'autoriser la directrice générale à signer cette dernière pour et au nom de la municipalité APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-06-10344

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale